

Silver Economie Wallonie

6 ateliers participatifs
pour établir un plan d'action

Quels biens et services développer
et promouvoir pour bien vieillir en Wallonie ?



Une initiative
de



SOGEPA

Wallonie
familles santé handicap
AVIQ

Réalisée
par

Yuza

LYAGE

LIÈGE
université



CAP CONSTRUCTION
ensemble, construisons durable

CLUSTER
ECO
CONSTRUCTION

Habitat et aménagement du territoire

Résumé des fiches-actions

Préambule :

Ces deux ateliers thématiques couvrent le développement de produits, biens et services visant à rendre l'habitat adapté et évolutif, au service des seniors à l'échelle d'un parcours de vie et d'un territoire. Cette thématique se focalise sur **l'adaptabilité et l'accessibilité du bâti et de son environnement**, pour le bien-être à la fois du bénéficiaire et des acteurs intervenant sur ce lieu de vie. Elle prend en compte l'aménagement d'un habitat dans le cadre d'une trajectoire de soins. Elle inclut également les aspects technologiques comme la domotique. Elle traite l'habitat à l'échelon individuel mais également territorial, compte-tenu des besoins de la population actuelle et future. Outre le bâti existant, cet atelier considère également les nouvelles formes d'habitat (groupé, intergénérationnel, etc.).

Action 1 :

Cette action suggère de développer un plan d'aménagement du territoire qui soit adapté aux seniors, notamment en regard de leurs besoins vis-à-vis du logement (typologie, accessibilité physique, accessibilité financière, etc.) et des lieux / espaces publics. Chaque commune est invitée à définir son propre plan (en partenariat étroit avec les associations et communautés locales) et ainsi à (i) identifier des quartiers où encourager des projets intergénérationnels ; (ii) établir un diagnostic de l'accessibilité de ses espaces publics, en vue de les adapter tous aux besoins des seniors et (iii) proposer une diversité de lieux de vie, permettant à chaque senior, quelle que soit l'étape de sa trajectoire de vie, de rester proche de son environnement de vie tout en transitant d'une typologie à une autre.

A l'image des normes et réglementations de type « PEB » (Performance Énergétique des Bâtiments), il pourrait être intéressant de clarifier / imposer des normes axées sur l'accessibilité et le vieillissement. Parmi ces normes, on pourrait retrouver l'imposition d'une chambre au rez-de-chaussée, des dimensions de cadres de portes ou toilettes révisées/minimum, etc. Ces normes devraient être établies en lien étroit avec les besoins des seniors, et non pas « hors sol » de manière top-down.

Action 2 :

L'action propose d'établir un cursus spécifique à destination des acteurs de la construction, de l'habitat et du bien-vieillir (architectes, ingénieurs, ergothérapeutes...) de manière à permettre à ces acteurs (i) d'accompagner la création de nouveaux logements adéquats (abords compris) et (ii) d'inciter les usagers-bénéficiaires à mieux anticiper l'évolution de leurs propres besoins lors du développement d'un nouveau projet.

L'évaluation de l'adéquation d'un domicile arrive parfois trop tardivement dans la trajectoire de vie, les démarches administratives, le temps d'implémentation et de validation des changements étant trop long. Détecter précocement les besoins d'aménagement du domicile permettrait de donner plus de temps aux bénéficiaires pour accepter les changements

proposés / imposés. On constate à ce sujet (notamment dans les pays nordiques) une amélioration de la qualité de vie car le temps d'acceptation du nouveau domicile précède l'accélération du déclin. Proposer des acteurs spécialisés dans l'anticipation et l'adaptation des logements aux besoins évolutifs semble donc essentiel, tout en tirant parti de ces expériences à l'international.

Pour ce faire, il faut tout d'abord établir le cursus ; mettre en place la certification ; former les formateurs ; faire connaître la formation/certification à tous les secteurs concernés de manière à ce que chaque profession en lien avec l'aménagement des logements soit informée et puisse bénéficier de ces formations.

En parallèle de cette formation, une mission de « référent » pour la construction/la rénovation de logements pour seniors est créée. Cette nouvelle fonction (articulée au niveau communal ; en complémentarité avec les Guichets / Maisons de l'énergie par exemple) vise à accompagner le senior ou toute autre personne/association voulant aménager ou équiper un logement (abords compris). L'action suggère en outre de supprimer les seuils administratifs (d'âge, de revenus...) pour avoir accès aux aides utiles pour financer les travaux, ainsi que les interventions d'ergothérapeutes.

Action 3 :

Cette action résume les différentes formes de financement nécessaires pour garantir à tous l'accessibilité et la qualité de produits, biens et services en lien avec l'habitat:

- Financement visant à créer et faciliter l'accès à des logements de type coopératif (par exemple une aide/un incitant à la rénovation ; un financement de type W.Alter, le partenaire financier de projets d'économie sociale et coopérative en Wallonie ; ...) ;
- Financement d'équipes spécialisées dans le maintien à domicile ;
- Refinancement de la formation en soutien des métiers spécifiques à l'ergothérapie ; des cursus diplômant des concepteurs et acteurs des métiers de la construction ;
- Financement de la domotique proposé aux seniors, pour compenser le caractère coûteux de ce matériel.

Action 4 :

L'action propose de transposer certaines normes inspirantes produites pour le secteur du handicap, et de les transposer au secteur du vieillissement. L'idée est de ne plus forcément scinder les deux, mais plutôt de décroiser et de parler de capacités mentales ou physiques, quel que soit l'âge. Le « handicap » deviendrait ainsi une composante transversale, indépendante de l'âge, supplantant la notion de « dépendance ».

Une première étude doit être financée pour identifier les modèles alternatifs existants (éventuellement à l'international) qui visent un tel décroisement entre vieillissement et handicap, préférant s'articuler sur différents chemins de vie.

Le changement de paradigme ainsi suggéré permet d'être plus proche des réalités de terrain, de tirer parti des initiatives inspirantes à l'international et de rétablir davantage de justice sociale (en termes d'accessibilité aux financements et aux services), quel que soit le profil et la trajectoire de vie de chaque personne.

Action 5 :

Cette action vise la création d'un portail interdisciplinaire et intersectoriel, à destination des professionnels aussi bien issus des services publics que privés ; des secteurs marchands que non-marchands. Ce portail numérique « ressource par les pros, pour les pros » facilite l'accessibilité des produits, biens et services, de manière à ce que ces professionnels puissent ensuite transférer ces informations à leurs propres publics. Ce portail outille la visibilité/l'accessibilité des produits, biens et services, l'identification des offres adéquates ainsi qu'éventuellement les domaines en pénurie.

Ce portail enfin favorise le maillage/réseautage des professionnels, et peut s'accompagner de la création d'un hub à destination de ces professionnels.

Action 6 :

Cette action vise essentiellement toutes les formes alternatives d'habitat pour le « bien vieillir ensemble » (habitats groupés ; participatifs ; intra-/intergénérationnels ; tiers-lieux intergénérationnels...). À cet égard, plusieurs enjeux sont identifiés :

- Faciliter l'implémentation de tels projets en assouplissant les normes urbanistiques (notamment au niveau des permis) ;
- Fédérer l'ensemble des financements intersectoriels potentiellement adéquats (politiques d'aides aux personnes handicapées + aux personnes âgées + d'aide au développement rural + aménagement d'espaces publics partagés) pour davantage subsidier ce type de projets / de travaux et ainsi faciliter leur accès au plus grand nombre (en ce y compris les plus vulnérables financièrement et culturellement, dans un effort de diffuser ces concepts au-delà des communautés pour l'instant sensibilisées) ;
- Faciliter des mécanismes fiscaux pour encourager le démembrement (type CLT) et les coopératives immobilières ; pour encourager l'accès « social » à la propriété ;
- Revoir en profondeur le statut de colocation : suppression du statut du cohabitant et création d'un statut de « cohabitant intergénérationnel solidaire », permettant de maintenir les droits individuels ;
- Encourager l'inclusif, le solidaire, l'intergénérationnel, la mixité sociale en changeant les représentations associées à ces habitats et en démystifiant les processus. Donner de la visibilité aux projets déjà réalisés et encourager des regroupements « autonomes » de personnes âgées qui veulent prendre part aux décisions liées à leur logement ;

- Faciliter les processus et prévoir de la modération pour l'établissement des principes du « bien vivre ensemble » dans ces habitats ; co-création de chartes du vivre ensemble par exemple.

En parallèle de ces enjeux, l'action suggère de créer un événement ciblé sur ces types d'habitats qui facilite le partage d'information entre professionnels des secteurs associés, et qui permette de faire connaître ces alternatives auprès du grand public.

Action 7 :

Cette action vise essentiellement l'assouplissement de certaines normes pour faciliter des transitions plus douces, notamment entre domicile et institutions, ainsi que le décroisement entre secteurs. L'idée essentielle soutenue ici est de faciliter le dialogue et d'assurer une certaine continuité (de soins, de services...) auprès du senior au-delà de la logique actuelle en silos.

Certaines normes (en institution, au domicile, à l'échelle des soins ou de l'intervention architecturale...) sont parfois incompatibles et/ou ne facilitent pas le travail des professionnels sur le terrain. Par exemple en institution, il s'agirait de permettre aux résidents d'accéder aux cuisines, d'organiser la vie en plus petites unités, de permettre aux résidents d'agir sur leur environnement bâti... pour rendre les lieux de vie plus accueillants, davantage comme « chez soi », facilitant ainsi la transition depuis le domicile. Un autre exemple concerne la manipulation des médicaments : l'infirmière doit préparer les médicaments, l'aide-soignante peut les distribuer mais pas les administrer. Certaines fonctions, comme par exemple les aides familiales, sont en outre très cadrées/cloisonnées et mériteraient d'être repensées pour pouvoir agir comme un chaînon efficace auprès du senior. Certaines normes et règles pourraient donc être assouplies pour simplifier certaines pratiques et gagner du temps.

Le décroisement entre secteurs et l'assouplissement de certaines normes pourraient également fondamentalement simplifier l'accompagnement des trajectoires de vie et faciliter les transitions depuis le domicile vers l'institution (et vice-versa). Une meilleure coordination (en soins, en aménagement du domicile...) permettrait d'assurer une continuité entre domicile et institution, maintenant également des relations sociales importantes pour le senior. La pénurie de professionnels actuellement vécue dans le secteur des MR/MRS pourrait aussi être soulagée grâce au réseau actif en domicile. Ceci générerait, pour la société, un gain de temps, d'argent, et permettrait de réduire les tensions opérationnelles ressenties sur le terrain.

Ces propositions pourraient dans un premier temps être mises en œuvre via des projets pilote, permettant aussi de comprendre et prendre en compte les besoins (différenciés) de grands « profils » de territoires (certains fonctionnements étant plus communautaires que d'autres ; différences entre rural et urbain...). Un nouveau profil de « facilitateur » pourrait accompagner ces projets pilote, facilitant le décroisement et travaillant transversalement à tous les secteurs dans un effort de coordination.

Action 8 :

Cette action propose d'initier des « Assises du vieillissement » pour rassembler, fédérer les partenaires autour d'un enjeu sociétal de premier ordre et dépasser les clivages (académiques, de fédérations, politiques, associatifs...) qui orbitent autour des seniors.

Ces Assises permettront de visibiliser, tester, évaluer, prioriser... différentes initiatives, et de pérenniser (au-delà de la temporalité politique) les projets les plus porteurs. Elles permettront également de donner une nouvelle visibilité à la Wallonie, de créer de la valeur économique et sociale, et de faciliter l'identification de solutions en regard des besoins individuels.

Action 9 :

Cette action propose de soutenir l'innovation en permettant de déroger temporairement à certaines normes/règles, de manière à tester des concepts innovants. Un accompagnement est également proposé (dans une approche de co-construction), et ce jusqu'à l'évaluation de l'impact de chaque innovation à différents niveaux (pôle économique, social, santé publique,...). Un soutien financier serait en outre proposé aux porteurs de projets.

Un comité pluridisciplinaire d'experts du vieillissement (y compris les seniors eux-mêmes) peut nourrir cet accompagnement, de manière à identifier les projets, obtenir les autorisations de dérogation et financer une étude d'impacts.

Action 10 :

Cette action propose d'initier une campagne de prévention « penser plus tôt à plus tard » et de recueil continu des besoins. Diverses opérations de prévention seraient proposées et conçues pour et par les seniors ; le recueil des besoins et l'identification de solutions pourraient être traités à l'échelon supra-territorial (via divers plans d'action), permettant de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.

Des groupes de travail interdisciplinaires d'experts (notamment issus du milieu du logement) accompagnés d'un tandem « référent » par commune (par exemple un senior et un employé de l'administration ou du CPAS) et complétés de concertations citoyennes permettraient d'identifier ces besoins.

Les résultats obtenus seraient partagés au sein de territoires qui partagent des situations similaires, étant donné l'hétérogénéité du public visé et du type de territoire (milieu rural, semi-rural, urbain...). Les communes seraient accompagnées pour établir les conventions, budgets, ... propres à ce genre d'initiatives.